



# *Municipalité de Rivière-Beaudette*

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

## **RÈGLEMENT NO 2022-08 RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

CONDIDÉRANT QUE le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 151 stipule que : « Si le jour fixé pour une séance ordinaire, par le présent code ou les règlements, tombe un jour de fête, la séance est tenue le jour juridique suivant C.M. 1916, a. 114. »

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre 2022 par M. Réjean Fournier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : Réjean Fournier  
Appuyé par : Cédric lecompte Laberge

Et résolu unanimement qu'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, comme suit :



# Municipalité de Rivière-Beaudette

## ARTICLE 1

Le conseil fixe la tenue des séances ordinaires pour l'année 2023 suivant le calendrier établi :

- Janvier :	3 <sup>ième</sup> lundi	16 janvier	19h00
- Février :	1 <sup>er</sup> lundi	6 février	19h00
- Mars :	1 <sup>er</sup> lundi	6 mars	19h00
- Avril :	1 <sup>er</sup> lundi	3 avril	19h00
- Mai :	1 <sup>er</sup> lundi	1 <sup>er</sup> mai	19h00
- Juin :	1 <sup>er</sup> lundi	5 juin	19h00
- Juillet :	1 <sup>er</sup> lundi	3 juillet	19h00
- Août :	1 <sup>er</sup> lundi	7 août	19h00
- Septembre :	1 <sup>er</sup> mardi	5 septembre	19h00
- Octobre :	1 <sup>er</sup> lundi	2 octobre	19h00
- Novembre :	1 <sup>er</sup> lundi	6 novembre	19h00
- Décembre :	1 <sup>er</sup> lundi	4 décembre	19h00

## ARTICLE 2

Les séances ordinaires, extraordinaires et d'ajournement seront tenues à la salle de la Mairie, au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette lieu où est également situé le bureau du directeur général. (Art. 183 du code Municipal)

## ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION.....	07-11-2022
ADOPTION.....	05-12-2022
AVIS PUBLIC.....	06-12-2022
EN VIGUEUR.....	06-12-2022

Nicolas Le Mat  
Directeur général

Patrick Bousez  
Maire